

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_208 : ÉTUDE SUR LE PHÉNOMÈNE D'ÉROSION DE LA RIVIÈRE TARN
PAR LE CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES,
L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 28 septembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Elisabeth CLAVERIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, Messieurs Frédéric CABROLIER, Alfred KROL, Michel TREBOSC

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

N° DEL2021_208 : ÉTUDE SUR LE PHÉNOMÈNE D'ÉROSION DE LA RIVIÈRE TARN PAR LE CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi ainsi que l'État sont régulièrement saisis par les riverains du Tarn dont les propriétés bâties peuvent présenter des risques d'effondrement liés à la dynamique du cours d'eau.

Cette évolution des berges dans le centre historique de la ville d'Albi entre le Pont Neuf et le viaduc ferroviaire est préoccupante tant pour les propriétaires que pour la sauvegarde du paysage urbain protégé.

Plusieurs raisons sont évoquées dont les crues, les embâcles au niveau des ponts ainsi que le fonctionnement de l'usine hydroélectrique.

L'État qui gère le domaine public fluvial du Tarn dans ce secteur, saisi par la Ville d'Albi, a réuni les différents intervenants publics pour définir conjointement les propositions pouvant être apportées aux propriétaires riverains concernés. La dynamique du Tarn sur ce secteur impactée notamment par les aménagements anthropiques (ponts, centrale...), la continuité du bâti sur le linéaire des berges ainsi que sa nature patrimoniale contraignent fortement les possibilités d'intervention pour les propriétaires, conditions qui justifient l'appui des collectivités et de l'État dans l'analyse des solutions à apporter.

Cette problématique concerne la Ville d'Albi, au titre de la prévention des risques naturels, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au titre de sa compétence GEMAPI, et les services de l'État en charge du domaine public fluvial et du contrôle du fonctionnement de la centrale hydroélectrique.

Les parties prenantes ont convenu de réaliser une étude susceptible d'apporter des éléments techniques contextuels et pédagogiques vis-à-vis des riverains des berges et des usagers du Tarn sur les phénomènes d'érosion observés entre le pont Neuf et le viaduc ferroviaire.

Les services de l'État ont donc sollicité le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour réaliser cette étude.

Le CEREMA est un établissement public placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La mission serait divisée deux parties :

- une première partie consistant en une étude hydraulique, pour un montant de

10 000 euros HT

- une seconde partie consistant en une intervention d'inspection sur un linéaire de 150 mètres à l'amont et à l'aval du pont vieux, mobilisant une équipe d'inspecteurs et de chargés d'études Ouvrages d'Art, pour un montant de 8 000 euros HT (hors fourniture de bateau à moteur nécessaire pour accéder aux berges).

La dévégétalisation préalable du site est estimée à 15 000 euros HT.

Première partie : descriptif du fonctionnement hydraulique du Tarn entre le Pont Neuf et le viaduc SNCF.

Elle portera sur les points suivants :

1/ synthèse du fonctionnement hydraulique du Tarn en aval de la chaussée du Pont Neuf, en particulier l'influence des variations du niveau d'eau et de débit, en régime hydraulique courant et lors de crues sur les berges. Ces crues seront à différencier et à caractériser en s'appuyant sur des événements antérieurs identifiés.
2/ L'influence du fonctionnement de la centrale hydroélectrique sur les berges rive droite et rive gauche et sur le lit du Tarn sera analysée précisément.

3/ Analyse détaillée des contraintes locales naturelles et anthropiques. Entre le viaduc SNCF et le Pont Neuf, au-delà du fonctionnement de l'usine hydroélectrique, la sédimentation du Tarn, l'influence du barrage de rivière et du seuil sous le Pont Neuf, l'absence de dragage du Tarn, la circulation actuelle et potentiellement renforcée de bateaux à moteurs, la végétalisation progressive des berges par défaut d'entretien ou mauvais entretien, la présence de bâti, ..., sont autant de contraintes à qualifier, quantifier et caractériser. Il s'agira d'en détailler les impacts possibles et de lister les actions possibles pour les réduire ou les stopper.

La seconde partie sera relative à une inspection sommaire des ouvrages qui constituent les digues ou fondations des bâtiments dans les secteurs à enjeux rive droite et susceptibles d'être soumis à érosion.

Cette partie de l'étude consistera à examiner le bâti et ses fondations rive droite entre le Pont neuf et le viaduc SNCF. Elle doit révéler les risques potentiels d'évolution à court et moyen terme au regard de la nature des désordres constatés et de l'impact du Tarn.

Les désordres observés devront être retranscrits de telle façon que les propriétaires puissent engager sur cette base les études complémentaires ou les démarches nécessaires à leur traitement dans le respect des préconisations liées au caractère remarquable du site.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière de GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 septembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage de l'étude par la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

DIT QUE cette étude sera financée conjointement et à parts égales par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi et l'État,

AUTORISE madame la présidente à solliciter une aide financière auprès de l'État pour un montant de 6 000 euros pour l'étude et une participation de 5000 euros pour la dévégétalisation du site avant inspection,

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL